

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5326

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier des Semailles - Aménagement du chemin de la Teyssonnière - Travaux d'assainissement en eaux usées et en eaux pluviales - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux d'assainissement en eaux usées et eaux pluviales du chemin de la Teyssonnière à Rillieux la Pape. Les travaux consistent à créer :

- 270 mètres de canalisation en polypropylène de 250 mm avec huit regards d'un mètre de diamètre pour les eaux usées,
- 190 mètres de canalisation en béton armé haute performance de 300 mm avec neuf regards d'un mètre de diamètre pour les eaux pluviales.

Le montant global de l'opération s'élèverait à 275 823 € HT, soit 329 884,31 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative aux travaux d'assainissement en eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Teyssonnière à Rillieux la Pape,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense correspondante estimée à 275 823 € HT sera imputée sur l'autorisation de programme 0958 - chemin de la Teyssonnière à Rillieux la Pape - individualisée par la délibération du Conseil n° 2006-3332 en date du 2 mai 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,